



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 2005

Groupement enseignement général

CCD
Vincent TOURTET
Groupe C4

Fiche de stratégie

OBJET : Sujet n°4 : face à l'impératif croissant de multi nationalité, reste-t-il une place pour les stratégies purement nationales ?

P. JOINTES :

L'existence d'alliances et de coalitions est consubstantiel à la guerre et la France, de la bataille de Bouvines en 1214 où elle affronta une coalition européenne formée de l'Empereur d'Allemagne, Otton de Brunswick, du roi d'Angleterre et d'autres ennemis du roi de France (Renault de Boulogne, Ferrand comte de Flandres, le duc de Brabant...) aux guerres mondiales du XX^{ème} siècle gagnées grâce et avec des alliés, n'échappe pas à cette règle à son profit ou à ses dépens. Cependant, la nature des conflits modernes, leurs exigences en terme de moyens et de légitimité, rendent le recours à la multinationalité des engagements nécessaire et ce, même pour une puissance hégémonique comme les États-Unis. Cette obligation matérielle et morale signifie-t-elle pour autant la fin d'une vision exclusivement nationale des buts de guerre ou de l'état final recherché ? Cette conception, pessimiste et dangereuse ou révolutionnaire et encourageante selon les points de vue, des relations internationales nous semble fort prématurée en l'état actuel du « concert des Nations » et les stratégies nationales paraissent devoir gouverner pour de nombreuses années encore le jeu des acteurs de la scène mondiale. Nous verrons, tout d'abord, que la multinationalité répond à la fois à certaines faiblesses des États mais également à une exigence nouvelle de légitimité de l'action avant de constater que la volonté nationale, exprimée au travers d'une stratégie, reste un horizon indépassable dans un monde instable qui peine à définir un système post guerre froide.

*

* *

Si l'effondrement du système communiste et le vide laissé par la disparition d'un des « deux grands » ont suscité de nombreuses questions sur l'avenir des alliances bâties dans le cadre de la guerre froide, les conflits récents ont montré le retour du concept de coalition dont la géométrie varie en fonction de la mission. En dehors des conflits limités de nature infra étatique, l'idée d'une intervention dans un cadre strictement national paraît de plus en plus difficilement concevable. Ce « règne de la multinationalité » est cependant le plus généralement subi, par manque de moyens et d'ambitions, mais marque également le passage d'un besoin de légitimité interne à un besoin de légitimité internationale.

Les alliances et coalitions du passé étaient construites autour de buts et d'intérêts communs même si la nécessité d'obtenir un rapport de force favorable pouvait être également déterminante. Ce dernier facteur est aujourd'hui prépondérant, notamment en Europe, où la faiblesse des investissements de défense par rapport aux besoins technologiques du champ de bataille est patente. L'exemple de la construction d'une Europe de la défense montre qu'au-delà de la volonté d'affichage politique, il y a aussi la nécessité de mettre en commun la « pénurie » de moyens de peuples qui ne veulent plus ou ne peuvent plus consentir les efforts nécessaires à leur sécurité. Cette mutualisation des moyens est beaucoup plus facile à réaliser que l'élaboration d'une véritable stratégie européenne dont on sent bien qu'elle se limite encore au plus petit dénominateur commun. Ceci d'autant plus que la primauté de la vie humaine sur tout autre considération exigée par les opinions occidentales rend nécessaire un différentiel de forces avec « l'ennemi » considérable. De même, l'internationalisation des interventions sous couvert de l'ONU peut être interprétée comme la dilution d'ambitions restreintes plutôt que comme l'émergence d'une réelle stratégie internationale de résolution des conflits.

L'autre nouveauté marquante qui a engendré un recours accru à des interventions multinationales est le besoin de légitimer autrement les buts de guerre. Avant l'essor exponentiel des moyens de communications mondialisés, chaque gouvernement devait légitimer son action sur le plan interne quel que soit son degré de prise en compte des aspirations de son propre peuple. La densification du droit international et l'émergence d'une forme « d'opinion publique internationale » nécessitent de passer d'une légitimité interne à une légitimité internationale. La « juridiciarisation » des conflits dont l'avènement de la Cour pénale internationale marque une sorte d'aboutissement est une incitation forte à rechercher « l'adoubement » par des mécanismes de régulation internationaux et tout particulièrement par l'ONU. La pression médiatique qui tend à stigmatiser l'unilatéralisme oblige également à agir ou à donner l'impression d'agir sans lien direct avec la défense d'intérêts nationaux mais pour la concrétisation ou la promotion de valeurs transnationales : solidarité, aide humanitaire, droits de l'homme. Cette volonté d'obtenir un bon « taux d'approbation » peut même conduire à l'élaboration de coalitions pratiquement factices comme celle menée par les Etats-Unis lors de la seconde guerre du Golfe et dont les disproportions en terme d'effectifs engagés sont révélatrices du caractère artificiel. Dans ce cas également, la multinationalité n'efface en aucun cas les stratégies nationales et le droit international reste et restera suffisamment peu contraignant pour se substituer aux ambitions étatiques.

Le caractère multinational des engagements récents peut donc apparaître comme un impératif mais étant subi et relevant de facteurs exogènes aux acteurs, il remet pas en cause pour autant les volontés nationales.

*

**

Le processus de collectivisation des décisions et des interventions, que ce soit dans le cadre de l'ONU ou dans celui d'une « politique étrangère et de sécurité commune » définie par l'Union européenne voire dans celui de l'OTAN ne semble pas significativement influencer sur le rôle des états à la fois parce que la stratégie n'a de sens que si elle sert des intérêts, qui restent nationaux, mais aussi parce qu'elle exige l'efficacité.

Une stratégie repose sur plusieurs données de base qui déterminent le rapport entre les fins et les moyens. Elles comprennent les objectifs, les menaces, l'environnement politique intérieur et extérieur, et les ressources disponibles. La définition de ces paramètres nécessite un degré important de cohésion qui est imposé par la force dans un régime autoritaire ou atteint par la persuasion dans le cadre d'une démocratie. Or, malgré quelques tentatives de dépassement de l'idée d'Etat-Nation, ce concept européen qui a essaimé, parfois sous la contrainte, sur tout le globe reste le cadre de l'action actuelle. La détermination d'intérêts partagés par plusieurs nations se heurte au poids et aux réalités de l'histoire mais aussi à l'obligation des gouvernants de satisfaire les aspirations matérielles et morales de leurs gouvernés. A cet égard, il est intéressant de noter que si des intérêts similaires peuvent être déterminés pour mettre fin à un conflit, la sortie de crise et notamment les phases de reconstruction voient ressurgir des stratégies purement nationales dont les objectifs économiques sont sous-jacents. L'exemple des parties prenantes occidentales dans le conflit en ex-Yougoslavie ou la répartition des marchés post-conflit en Irak au sein de la coalition peuvent être mis en exergue. Même dans le cas de menaces trans-nationales comme les trafics ou le terrorisme islamique, la communauté des buts à atteindre n'efface pas les stratégies nationales. La multinationalité n'empêche pas que « *les Etats n'ont pas d'alliés permanents, ils n'ont que des intérêts permanents* » comme l'affirmait le Général De Gaulle.

D'autre part, la stratégie est indissociable de l'efficacité et à ce sujet, la multinationalité peut apparaître encore comme un frein plutôt que comme un facteur démultiplicateur des volontés. Depuis l'analyse de Foch dont l'admiration pour Napoléon avait singulièrement baissé après avoir dirigé une coalition, les choses n'ont guère changé. Au-delà des difficultés tactiques liées à la multinationalité¹, sur le plan stratégique le modèle décisionnel de l'ONU ou d'organisations régionales comme l'OTAN et l'UE a trop souvent montré sa paralysie pour pouvoir se substituer aux logiques nationales. L'exigence de résultats tangibles pour les acteurs internationaux incite donc paradoxalement à conserver des stratégies purement nationales tout en acceptant de les inscrire dans une action multinationale.

*
* *

Au terme de cette analyse, il nous semble donc que l'exigence d'action internationale laisse une place encore importante pour les stratégies nationales et ce, pour de longues années encore. Ces stratégies gardent toute leur acuité et ne sont pas antithétiques avec la multinationalisation de l'action. Bien au contraire, celle-ci peut être un facteur d'accroissement du rayonnement d'un pays si elle est bien gérée. On peut donc estimer que les démarches collégiales s'imposeront progressivement comme le meilleur moyen de démultiplier l'influence d'un pays et d'assurer la défense d'intérêts particuliers, à condition de savoir les inscrire, même artificiellement, dans des intérêts collectifs plus vastes. Il s'agira pour les pays qui raisonnent dans cette logique de savoir distinguer la stratégie de sécurité et de défense, qui resteront nationales, de la stratégie militaire qui, elle, aura vocation à la multinationalité. La fin des stratégies nationales ne peut s'envisager que dans le cadre plus global de la remise en cause de « l'ère clausewitzienne » et du rôle central de l'Etat-Nation dans les relations internationales.

¹ A cet égard la constitution de *battlegroup* multinationaux par l'UE devrait être un modèle de complexité et d'inefficacité.